

Tranquillité Publique

Stratégie Territoriale de Sécurité et de
Prévention de la Délinquance
2012-2014



Concepts - réalisations : unetec Communication de l'YVH au Mans et de la Région Métropolitaine. 10/11/11



BILAN 2013



Préambule

Présentée au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance le 26 janvier 2012, la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a fait l'objet d'une consultation approfondie ayant permis son adoption à l'unanimité du Conseil municipal le 6 décembre 2012.

Véritable programme de travail sur la période 2012 - 2014. La Stratégie territoriale compte 40 fiches-actions organisées selon les 7 axes de travail définis lors du Diagnostic Local de Sécurité.

Chaque fiche-action comporte un descriptif des problèmes rencontrés, les solutions envisagées, le pilote, les partenaires associés, un calendrier prévisionnel de mise en œuvre et des critères d'évaluation.

Conformément aux orientations définies dans la Stratégie, nous vous proposons de dresser un premier bilan de sa mise en œuvre. A ce jour :

- 26 fiches-action sont mises en œuvre ;
- 10 fiches-action sont partiellement mises en œuvre ;
- 2 fiches-action ne sont pas mises en œuvre.

Ce premier bilan est le fruit des efforts conjugués des services de la Collectivité et de nos partenaires de la Tranquillité publique à commencer par les services de l'Etat (Préfecture, DDSP, Justice).

Toutefois, nous souhaitons rappeler que la Tranquillité publique ne peut pas se résumer aux seules actions des services directement investis par cette thématique. L'ensemble des actions portées par les services de la collectivité et les associations que nous soutenons contribuent également au mieux vivre ensemble qui est à la source de la Tranquillité publique.

Au Mans, la Tranquillité publique est une co-production dans laquelle chacun à un rôle à jouer en fonction de ses compétences et prérogatives. Nous souhaitons que la Stratégie territoriale puisse pleinement contribuer au renforcement d'actions partenariales au service de la Tranquillité de tous.

Jean-Claude BOULARD
Maire du Mans
Président de Le Mans Métropole

Christophe COUNIL
Adjoint au Maire du Mans
chargé des Solidarités urbaines
et de la Tranquillité publique

Sommaire

♦ Axe 1 : Les Mineurs

La gestion des abords des établissements scolaires	page 6
Les cellules de veille éducative par territoire	page 8
La charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs	page 9
Le soutien à la parentalité	page 10
Le rappel à l'ordre	page 11
L'absentéisme scolaire	page 12
Les actions de prévention	page 14
L'éducation aux médias	page 15
La mesure de responsabilisation	page 16
Prévenir la récurrence des incivilités chez les mineurs	page 17

♦ Axe 2 : Le cœur de Ville

La Charte pour la qualité de la vie nocturne	page 19
Lutte contre les nuisances sonores nocturnes	page 21
Les publics dans la rue	page 22

♦ Axe 3 : La vie des Quartiers

La Zone de Sécurité Prioritaire du Mans	page 24
La présence de proximité	page 27
Les dispositifs de la Politique de la Ville	page 31
Les études de sécurité publique	page 33
Le gardiennage de nuit	page 34
La prévention des incendies	page 38
Une charte entre la Ville et les bailleurs sociaux	page 40
Une charte entre la Ville et les bailleurs privés	page 41
Les problématiques spécifiques à un territoire	page 45
Les locaux d'accueil du soir et l'insertion sociale et professionnelle	page 46
Les peines alternatives	page 49

♦ **Axe 4 : La sécurisation des transports en commun**

Le comité de prévention de la SETRAM	page 51
La présence humaine sur le réseau	page 53
Les actions de prévention	page 54

♦ **Axe 5 : Les violences intrafamiliales**

Suivi des violences intrafamiliales	page 56
Le soutien aux victimes	page 57
Le « respect des personnes et l'égalité des sexes », actions éducatives	page 58

♦ **Axe 6 : La problématique Alcool**

Les actions de prévention	page 60
L'accompagnement vers le soin	page 61
L'interdiction de vente d'alcool à emporter	page 62
L'ivresse publique et manifeste	page 63
Les autres addictions	page 65

♦ **Axe 7 : La coordination de la Tranquillité Publique**

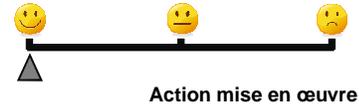
Le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	page 67
Le bilan annuel de la Stratégie Territoriale	page 68
L'observatoire de la Tranquillité publique	page 69
Le pilotage de la Tranquillité publique	page 70
Le travail en intercommunalité	page 71

AXE 1 :

LES MINEURS

Fiche action n°1

LA GESTION DES ABORDS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES



Rappel de la problématique

Les tensions sont récurrentes aux sorties de certains établissements (principalement les collèges), voire dans les rues situées aux alentours. Il s'agit le plus souvent de rassemblements pour règlements de compte entre élèves de différents établissements et ce phénomène est accentué par les réseaux sociaux sur internet ainsi que les nouveaux moyens de communication.

Le Service Tranquillité est depuis plusieurs années sollicité quasi quotidiennement par les établissements scolaires (Collèges et lycées) pour des problèmes de comportements des élèves aux abords immédiats.

Bilan 2013

Une rencontre avec l'ensemble de ces établissements a eu lieu en décembre 2013 en présence des représentants de l'Inspection académique et de la Police nationale pour faire le point sur ces sollicitations et des propositions ont été faites par la Collectivité et la Police :

Ville du Mans :

- Présence des agents de la Tranquillité publique aux abords des établissements (plus de 1 500 interventions en 2013).
- Possibilité de mener des études avec les services pour améliorer l'espace urbain des établissements
- Proposition de mener des actions en direction des élèves sur la thématique citoyenneté et médiation
- Possibilité de solliciter la Ville du Mans pour des rappels à l'ordre pour des faits en dehors des établissements scolaires.

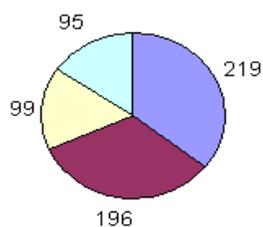
Police :

- Interventions de terrain en fonction des demandes des établissements ;
- Rencontre entre les chefs d'établissements et les référents Police ;
- Actions de prévention sur la thématique des réseaux sociaux et celle des stupéfiants.

En plus de ces diverses propositions, chaque établissement a maintenant un tableau récapitulatif des référents Police et Tranquillité Publique pour son établissement avec noms et coordonnées, ce qui va faciliter les interventions de chacun.

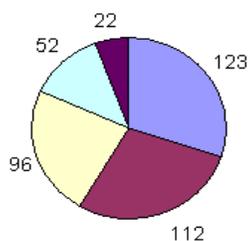
Bilan de la présence des agents de Tranquillité aux sorties des établissements scolaires année 2013

SECTEUR SUD



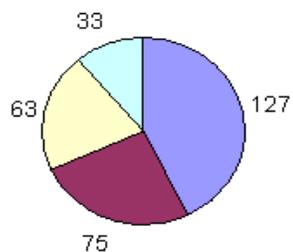
■ RONCERAY ■ SOURCES □ MAROC □ VAUGUYON

SECTEUR NORD EST



■ CAMUS ■ COSTA GAVRAS □ FOURNIER □ VILLARET ■ FRANK

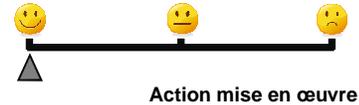
SECTEUR CENTRE VILLE OUEST



■ BERTHELOT ■ EPINE □ TOLSTOI □ PARE

Fiche action n°2

LES CELLULES DE VEILLE ÉDUCATIVE PAR TERRITOIRE



Rappel de la problématique

Dans les quartiers, les tensions sont parfois telles que les partenaires se sentent démunis et isolés, malgré de multiples initiatives. Il s'agit la plupart du temps de situations de tensions générées par des comportements récurrents, émanant de petits groupes composés de mineurs qui mettent en difficulté les institutions et la tranquillité des habitants.

Bilan 2013

Les cellules de veille par territoire existent depuis plusieurs années sur la Ville du Mans mais ne sont pas systématiques, ni régulières. Elles se mettent en place en fonction des besoins et peuvent être activées par un partenaire ou directement par la Collectivité.

Pour l'année 2013, une seule cellule de veille s'est réunie sur le territoire des Ronceray. Il s'agissait d'une problématique de comportement d'un groupe d'adolescents sur le secteur et notamment dans les structures du quartier. Elle a réuni : le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde, le Directeur de la MJC Ronceray, le CPE du Collège Le Ronceray, Le service Jeunesse et le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans.

Le principe est simple, chacun des protagonistes donne les éléments qu'il a sur les jeunes du groupe qui permettent de comprendre la situation problématique et des propositions sont faites. En l'occurrence sur cette cellule de veille, il y a eu une décision commune de conduire des rappels à l'ordre concernant les jeunes biens identifiés. En complément, une présence accrue des éducateurs de la Sauvegarde a été actée ainsi qu'une vigilance de tous les partenaires de proximité. Cette cellule de veille a permis de ramener le calme dans le secteur.

Une des perspectives est sans doute de les systématiser de façon régulière à des périodes précises comme le printemps, et avant les vacances d'été, par exemple, notamment sur les secteurs ZSP. Cela permettra d'anticiper les comportements et de pouvoir veiller à la situation des quartiers.

Fiche action n°3

LA CHARTE DÉONTOLOGIQUE DÉDIÉE A LA DÉLINQUANCE DES MINEURS



Rappel de la problématique

Difficultés à échanger sur des situations précises de mineurs en raison de la déontologie de chaque professionnel, qui rend parfois difficile la résolution de ces situations précises ou tout du moins ne facilite pas leur compréhension et leur traitement.

Bilan 2013

La charte qui était en préparation entre le Conseil Général de la Sarthe et l'association des Maires et des adjoints de la Sarthe, a été signée le 17 janvier 2013 et a été présentée aux partenaires à l'occasion d'une journée interinstitutionnelle organisée par le Conseil Général de la Sarthe en Novembre 2013. Plutôt que d'en créer une seconde, le choix a été fait d'utiliser celle construite entre le Conseil Général et les Maires de la Sarthe.

C'est plus qu'une Charte déontologique dédiée à la délinquance des mineurs. C'est une charte de confidentialité et de partage de l'information ; elle s'appuie essentiellement sur les deux textes législatifs de 2007 relatifs à la protection de l'enfance et à la prévention de la délinquance.

Il s'agit maintenant de passer à la phase opérationnelle de diffusion et de mise en œuvre de cette charte.

Un exemplaire du document est disponible sur simple demande auprès du Service Tranquillité publique.

Fiche action n°4

LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ



Rappel de la problématique

Toutes les difficultés liées aux jeunes mineurs font apparaître des manques et des interrogations sur la notion de la parentalité, avec aujourd'hui peu de réponses. En effet, il n'est pas simple de mener des actions sur ce sujet très complexe tirailé entre responsabilité parentale et soutien aux parents.

Bilan 2013

De nombreuses actions de terrains existent dans les quartiers à l'initiative des Centres sociaux, du service Enfance ou du réseau associatif. Toutefois, afin de mieux les coordonner et d'ajuster les dispositifs, il est indispensable de dresser un état des lieux de l'existant.

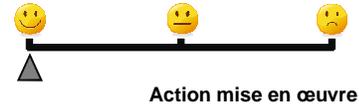
A ce jour, ce travail n'a pas commencé et la collectivité souhaite qu'il soit mené avec 2 objectifs :

- Un état des lieux précis des actions menées sur cette question par l'ensemble des partenaires
- Les manques observés et des propositions concrètes.

Pour ce faire, dans le cadre de son stage un étudiant sera chargé de faire son diagnostic au sein du service Tranquillité Publique. Des pistes de recrutement sont déjà à l'étude et ce travail de diagnostic devrait démarrer rapidement, en lien avec les services de la collectivité concernés par cette thématique.

Fiche action n°5

LE RAPPEL A L'ORDRE



Rappel de la problématique

Les faits commis par les mineurs ne relèvent pas systématiquement de la justice et ne sont donc pas tous traités, comme la présence tardive de mineurs non accompagnés dans les espaces publics, les stationnements gênants dans des lieux de passages ... La question de l'absentéisme scolaire ne rentre pas dans le cadre de cette action.

Bilan 2013

Suite à la signature d'une convention avec Mme le Procureur de la République, la Ville du Mans cherche à développer cette mesure.

	NOMBRE	ORIGINE DU SIGNALEMENT	MOTIF	COMMENTAIRES
2012	5	-tranquillité -Service enfance	-incivilités et non respect des personnes et des lieux	1 n'est pas venu à la convocation
2013	9	-tranquillité -Sports	-Incivilités et non respect des personnes et des lieux - mise en danger d'autrui	2 ne sont pas venues à la convocation

Pour 2013, en plus des 9 rappels à l'ordre effectués, 4 ont été refusés par le Procureur en raison de faits trop graves pour lesquels une action en justice pouvait être engagée (détention et consommation de cannabis).

Par ailleurs, nous avons fait 5 courriers de pré-rappels à l'ordre, car en raison de la période estivale il était compliqué de convoquer les familles. Ces courriers ont tout de même permis de faire réagir les familles car pour 4 d'entre-elles, les comportements et agissements de leurs enfants ont cessé. Une famille a notamment appelé le service Tranquillité Publique pour avoir des explications sur les reproches qu'on faisait à ses enfants.

Ce qui est à noter c'est que l'âge des jeunes qui posent des problèmes de comportements tend à diminuer. En effet en 2012, nous étions sur un public 14/16 an et en 2013, nous sommes sur un public avec 3 jeunes de moins de 12 ans.

Pour 2014, nous allons continuer ce travail en essayant d'être encore plus réactif.

Fiche action n°6

L'ABSTENTÉISME SCOLAIRE



Rappel de la problématique

Dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme, l'Inspecteur d'Académie est amené à s'adresser aux familles d'élèves de moins de 16 ans présentant une scolarisation irrégulière. Conformément à la loi du 5 mars 2007, le Maire est systématiquement informé « des avertissements adressés aux familles ».

Zoom sur le travail autour de l'absentéisme scolaire / Année scolaire 2011-2012

Au 1^{er} septembre 2012, 80% des familles ont été contactées et pour certaines, des rendez-vous ont été fixés au plus près de leurs lieux d'habitation. Nous avons reçu 72 courriers depuis le début de l'année scolaire. Nous avons rencontré 16 familles. 2 familles n'ont pas été rencontrées dans ce cadre mais les jeunes et leurs parents sont connus de nos services depuis plusieurs années. Une famille a été rencontrée dans le cadre du rappel à l'ordre.

Plusieurs remarques quant au fonctionnement durant l'année scolaire 2011-2012 :

- les familles ne répondent pas toujours à nos sollicitations ;
- confusion chez certaines familles. Elles ont refusé un Accompagnement Educatif à Domicile (AED), arguant auprès des AS scolaires "qu'elles avaient déjà un éducateur du service jeunesse ;
- pour certains jeunes, notre accompagnement s'inscrit réellement dans un travail complémentaire et apporte des solutions (relais sur le temps extrascolaire, lien avec les familles, avis pour des rescolarisations) ;
- il a fallu une année pour trouver un fonctionnement assez réactif et assez cohérent ;
- les objectifs globaux n'ont pas toujours été atteints, à savoir un retour constant au sein des établissements ;
- les actions autour de l'apprentissage demandent une grande disponibilité (accompagnements vers le monde de l'entreprise ...).

Deux exemples

« D », jeune scolarisé en classe de 5^e et absentéiste. Nous avons rencontré le jeune et son père le 08/02/2012. Après échanges avec le collège, le CSQS, et avec l'accord de la famille et du jeune, il a été « expérimenté » l'accompagnement suivant :

- retour au collège au sein du Dispositif Relais Interne (réelle mobilisation du jeune) ;
- inscription sur l'ASQ (présence irrégulière) ;
- inscription sur certaines activités au sein du CSQS pendant les vacances scolaires.

Le jeune est retourné au collège, a donné du sens à l'école et redémarrera l'année scolaire en 4^e au sein d'un cursus général.

« Q », jeune scolarisé en CAP chaudronnerie et absentéiste (formation par défaut, le jeune souhaitant travailler dans le domaine de la maçonnerie). Nous avons rencontré le jeune et sa maman le 24/05/2012. Un travail a été engagé quant à la rentrée de septembre 2012 :

- accompagnement au CF BTP (dossier réalisé, tests effectués) ;
 - recherche d'employeurs ;
 - inscription sur un chantier de jeunes volontaires dans le domaine de la maçonnerie traditionnelle du 06/07 au 27/07/2012 (projet aidé dans le cadre du dispositif « coup de pouce ») ;
 - inscription sur un séjour loisirs dans l'Allier du 18/08 au 29/08.
- Le jeune s'est réellement mobilisé (non parfois sans difficultés : rdv en matinée, démarches administratives, etc).

Années scolaires 2012-2013 et 2013-2014

Loi définitivement abrogée le 17 janvier 2013. Pour pouvoir poursuivre l'action, une convention entre la Ville du Mans et l'Inspection académique a été signée en janvier 2014.

Perspectives

Le travail autour de l'absentéisme nécessite un mode de fonctionnement opportun et répondant à l'impérieuse nécessité du secret professionnel. Il a été acté qu'un agent du service tranquillité et deux éducateurs du service jeunesse interviendront sur le 1er signalement pour absentéisme. En effet, Des informations préoccupantes et des suivis sont très souvent en cours lors du 2è signalement. Aussi, notre fonctionnement ne changera pas, à savoir :

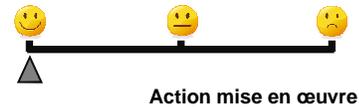
- réception des courriers;
- échanges avec le chef du service social de l'Inspection Académique pour évaluer la pertinence de notre intervention;
- rendez -vous avec les familles;
- accompagnements si besoin;
- retour auprès des partenaires (établissements scolaires, IA, etc) ;
- bilan semestriels.

Afin d'éviter le "mille feuilles" institutionnels pour les familles, des temps de régulation seront prévus avec les Assistantes Sociales scolaires concernées.

Ce travail s'inscrit dans un travail plus global mené autour de la lutte contre le décrochage scolaire initié par le service jeunesse depuis 2008. Au cours de l'année 2012/2013, ce sont 66 jeunes qui ont bénéficié de cette action.

Fiche action n°7

LES ACTIONS DE PRÉVENTION



Rappel de la problématique

Nous constatons de plus en plus de jeunes présents sur l'espace public, avec une augmentation des faits de dégradations et autres incivilités tel que le non-respect des lieux et des personnes.

Bilan 2013

Ces actions ne sont pas régulières aujourd'hui, mais le travail mené avec les établissements scolaires et les services de la collectivité commence à faire ressortir des besoins et nous sommes de plus en plus sollicités pour intervenir auprès des élèves de tous âges sur des problématiques liées aux comportements.

Depuis 2009 :

- Intervention chaque année dans les classes de 6^e du collège Le Ronceray sur la citoyenneté.

2012 - 2013 :

- Intervention au collège Berthelot sur des problèmes de racket à la sortie ;
- Intervention au collège Ronceray sur des problèmes de comportements liés à la sécurité routière et piétonne

Une rencontre a eu lieu en début d'année avec les vacataires du service éducation qui interviennent sur les temps de restauration scolaires et les études du soir pour, proposer une aide lorsque les personnels se trouvent en difficulté.

2014 (actions réalisées ou programmées) :

- Intervention école primaire Jules Ferry sur les études du soir pour des problèmes de non-respect du personnel ;
- École Jean Mermoz : problèmes de comportements sur les études du soir ;
- École Paul Courboulay : problèmes de comportements sur les études du soir ;
- École Bachelard : problèmes de comportements sur les études du soir.

Le Service Éducation sollicite aussi le Service Tranquillité Publique pour des problèmes de comportement qui ont lieu lors des études du soir et sur les temps de restauration scolaire. A chaque intervention, nous proposons en complément pour les situations individuelles les plus difficiles, de mener des rappels à l'ordre.

Fiche action n°8

L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS



Rappel de la problématique

La consommation de programmes audiovisuels violents conduit à des comportements agressifs et à une violence considérée comme un mode de règlement normal des conflits, et ce dès le plus jeune âge.

Bilan 2013

Un travail a été mené en interne en 2012 et 2013 avec les services susceptibles d'être intéressés : concertation, définition d'objectifs communs et définition d'axes de formation des agents de la collectivité aux médias.

En parallèle, une consultation pour une prestation intellectuelle a été lancée en fin de premier semestre 2013. Deux organismes ont répondu et l'un d'entre eux a été retenu pour cette action.

Un financement FIPD a été obtenu pour la formation des agents de la collectivité à hauteur de 3000 euros

Actuellement, M. Nicolas LANDY, Conseiller Municipal et Vice-Président de Le Mans Métropole, qui pilote cette fiche action est en cours de recherche d'autres financements (région, département, ministre de la Ville ...).

Un échéancier a été établi pour la poursuite du projet :

- 20 janvier 2014 : temps de travail avec l'organisme retenu pour établir les modalités d'intervention
- Avril/mai 2014 : recensement des actions qui ont été mises en place sur le Mans sur cette thématique
- 15 mai restitution de ce recensement
- deuxième quinzaine de mai : réunion avec les élus et les directeurs de services concernés ainsi que les prestataires pour préparer et caler les premières interventions
- Juin : réunion avec les partenaires internes et externes pour présenter l'action concrète.

Une demande de subvention au titre du FIPD sera faite en 2014.

Fiche action n°9

LA MESURE DE RESPONSABILISATION



Rappel de la problématique

L'échelle des sanctions dans les Collèges et Lycées a été revue et une nouvelle sanction apparaît afin d'éviter au maximum les exclusions. Cette sanction a pour objectif de sanctionner l'élève mais aussi de le responsabiliser par rapport à ses actes ou son comportement.

Bilan 2013

Le service tranquillité souhaite accueillir des jeunes collégiens et lycéens concernés par cette mesure récente inscrite dans les règlements intérieurs des établissements scolaires. En effet, la mesure de responsabilisation est une alternative à l'exclusion et la ville s'engage comme pour la question de l'absentéisme, aux côtés de l'inspection académique dans un partenariat dont l'objectif est de travailler ensemble sur les jeunes les plus en difficultés.

Ainsi, très rapidement le service Tranquillité va expérimenter ce dispositif en accueillant d'ici la fin de l'année scolaire plusieurs élèves, à condition que les motifs de cette mesure soient en adéquation avec les missions du service tranquillité publique.

Fiche action n°10

PRÉVENIR LA RÉCIDIVE DES INCIVILITÉS CHEZ LES MINEURS



Rappel de la problématique

Régulièrement, les équipes de la Tranquillité publique et les travailleurs sociaux sont conduits à intervenir auprès de mineurs coupables de diverses incivilités liées à des phénomènes de groupes. L'absence ou le délai plus ou moins long de réaction sont le plus souvent générateurs d'un sentiment d'impunité dans l'esprit du groupe.

Bilan 2013

De Septembre 2012 à avril 2013 : Un GLTD (Groupe Local de Traitement de la Délinquance) s'est réuni à plusieurs reprises sur la situation de la rue des Vosges. Cette instance avait pour objectif de travailler autour de réponses constructives sur des situations individuelles de mineurs et quelques jeunes majeurs (9 jeunes au total), en mettant en commun les faits, les mesures en cours et des informations complémentaires sur le jeune en question concernant son comportement et sa scolarité, son environnement familial.

Ce GLTD a permis de calmer la situation de la rue des Vosges en prenant les situations de façon individuelle mais dans la concertation.

Le GLTD qui n'a pas vocation à perdurer, s'est achevé en avril 2013, estimant que la situation problématique de départ avait été en majeure partie réglée.

Par contre, le GLTD n'existe plus aujourd'hui sous cette forme, mais une instance du même type l'a remplacé qui permet d'échanger autour de situations de jeunes mineurs pour tenter de trouver des réponses les plus adéquates.

Dans cette instance il y a un substitut des mineurs, l'inspection académique, la Police Nationale, la PJJ et la Tranquillité Publique.

AXE 2 : **LE CŒUR DE VILLE**

Fiche action n°11

LA CHARTE POUR LA QUALITÉ DE LA VIE NOCTURNE



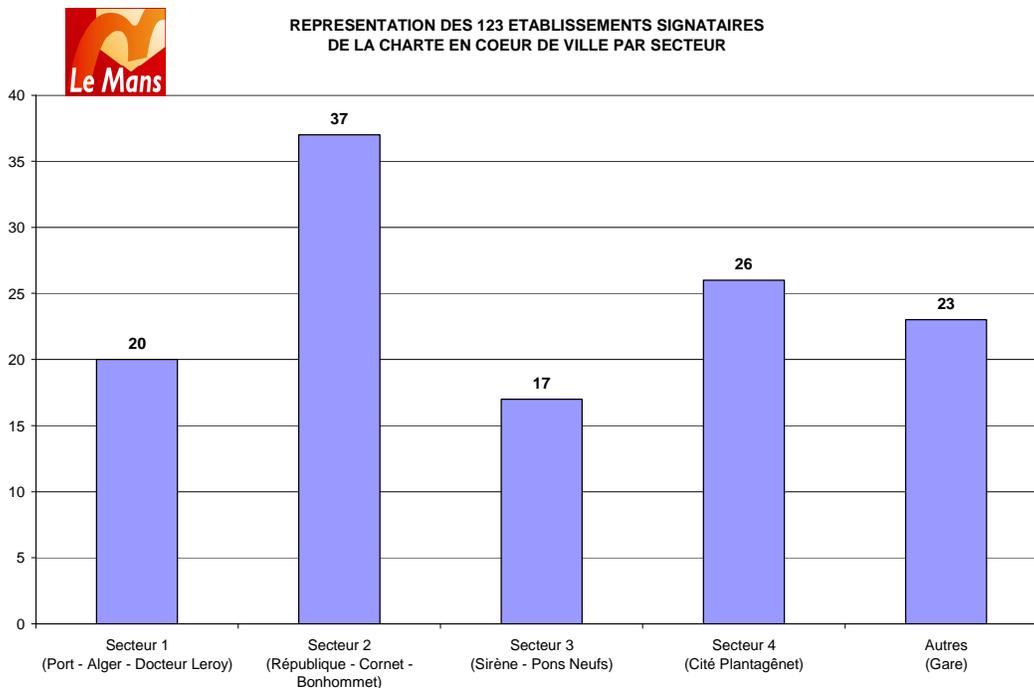
Rappel de la problématique

La nuit dans le centre-ville du Mans, les riverains et les usagers subissent des faits graves et parfois violents. Le non-respect des règles de civilité et de bon sens des établissements contribuent à cette ambiance nocturne.

Bilan 2013

La Charte pour la qualité de la vie nocturne a été mise en place en juillet 2010. Version modifiée en avril 2011, réglementant les dérogations des terrasses à 1h sur un périmètre cœur de ville. La dernière version de la Charte pour la qualité de la vie nocturne a été validée par le Conseil Municipal le 23 mai 2013.

Au total, 239 établissements ont signé la Charte depuis sa création. Aujourd'hui nous comptons 164 établissements signataires dont 123 en centre-ville.

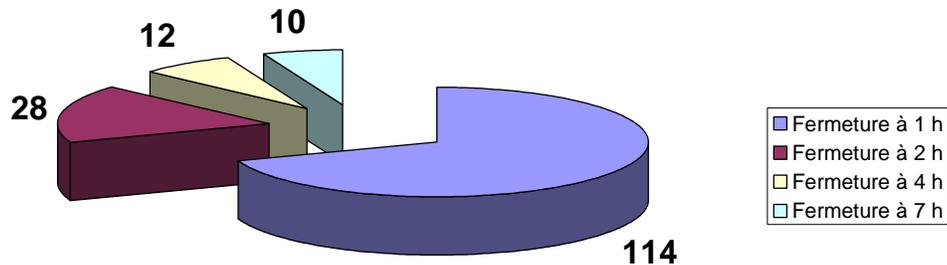


Les horaires de fermeture : L'arrêté Préfectoral réglemente la fermeture des débits de boissons à 1h et sous forme dérogatoire, sont autorisés l'ouverture plus tardive des établissements jusqu'à 4h. Seules les discothèques ne sont pas soumises à dérogation et

peuvent fermer à 7h. Pour toutes demandes de dérogations permanentes, le Maire et le Directeur de la Police sont sollicités par la Préfecture pour avis.



ETABLISSEMENTS SIGNATAIRES DE LA CHARTE POUR LA QUALITE DE LA VIE NOCTURNE



Soit 164 établissements

Les contrôles : Depuis sa mise en place en 2010, nous avons procédé à des contrôles nocturnes sur le cœur de ville. Ils ont donné lieu à des courriers de rappel de la réglementation, d'avertissements et de convocations :

- 2011 : 3 contrôles pour 31 courriers
- 2012 : 4 contrôles pour 33 courriers
- 2013 : 3 contrôles pour 16 courriers

Les supports de communication : Des supports de communication ont été déclinés sous forme de sous bocks, d'affiches et de flyers à mettre dans les établissements. Une subvention a été accordée dans le cadre du FIPD en 2013.

De nouveaux supports ont été élaborés pour l'année 2014 : une pochette pour mettre les documents administratifs des gérants d'établissements, et un flyer en direction des partenaires et des nouveaux établissements.

Comité de suivi : Annuellement le comité de suivi réunit l'ensemble des établissements signataires de la Charte, des partenaires de l'Etat (Préfecture / Police), des représentants de fédérations (CPIH / UMI / Radio Taxis), de la commission solidarité urbaine, et des services de la ville. Le 4^{ème} comité se réunit le 17 Février 2014.

La mise en œuvre de la vidéosurveillance

La Municipalité poursuit le développement de la vidéosurveillance de ses équipements. Ainsi, en 2013, les travaux pour placer les abords de la MPT Jean Moulin sous vidéosurveillance ont débuté, dans le cadre d'une opération cofinancée par le FIPD.

L'année 2013 aura vu l'aboutissement du projet de vidéosurveillance nocturne du cœur de ville. Pour rappel, le dispositif concerne l'implantation de 14 caméras en centre ville, pour un enregistrement nocturne des images (21h – 07h30). Elles sont enregistrées et ne sont regardées qu'à posteriori dans le cadre d'une procédure judiciaire. Sur réquisition, la Police peut visionner et/ou extraire les images au centre de supervision urbain de la Municipalité, implanté au service Tranquillité Publique.

La mise en place de ce système est en vigueur depuis le 3 juin 2013. La Police Nationale a recours régulièrement au service Tranquillité Publique pour une exploitation des images dans le cadre d'investigations judiciaires.

A ce jour : 58 réquisitions ont été transmises et trois affaires élucidées.

Exemple n°1 :

Une vingtaine d'individus a pris part à une violente bagarre dans la nuit du 22 septembre 2013 (course poursuite, passage à tabac ...) entre la Place d'Alger et la rue du Docteur Leroy. La scène a été filmée par les caméras de vidéosurveillance du secteur, ce qui a conduit à l'identification et à l'interpellation de deux individus. Ils ont écopé de 12 et 6 mois de prison ferme.

Exemple n°2 :

Place de la Sirène, agression d'un groupe de jeunes dans la nuit du 2 au 3 novembre 2013. La Police a interpellé des individus soupçonnés des faits. L'exploitation des images de la vidéosurveillance a permis d'approfondir l'enquête. Trois mineurs ont reçu une convocation devant un juge pour enfants et un majeur sera jugé en juin prochain par le tribunal correctionnel pour violence volontaire en réunion.

Exemple n°3 :

Dans le cadre spécifique d'une enquête judiciaire menée au Passage des Arcades, le système de vidéosurveillance a permis d'élucider une affaire de stupéfiant. Mercredi 15 janvier 2014, trois individus ont été interpellés Place de la République. L'un deux, âgé de 20 ans, portait sur lui, 25 grammes de cannabis. Les trois individus sont domiciliés dans le Val d'Oise.

En cours :

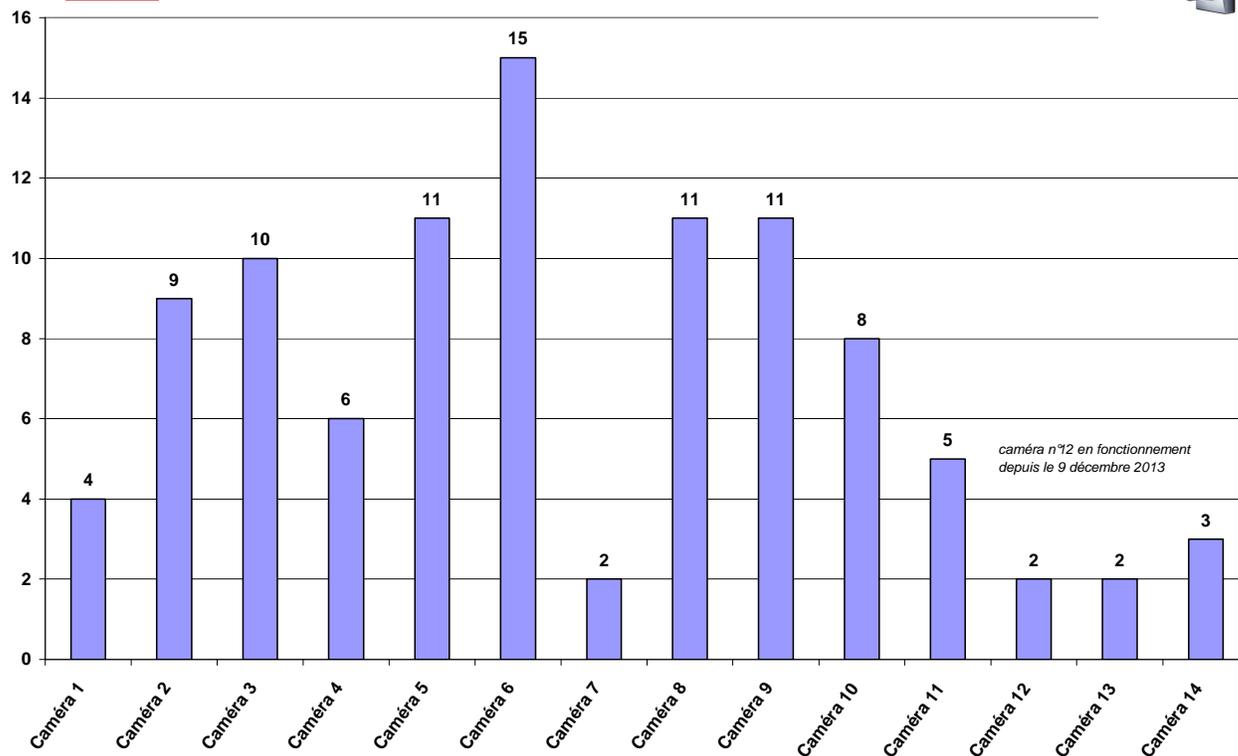
Exemple n°4 :

Une rixe a éclaté la 19 janvier 2014 vers 5h50 aux abords de la Place d'Alger. Enquête en cours. Images réquisitionnées.

L'exploitation des images réquisitionnées permet une étude et une aide supplémentaire à la résolution des affaires.



Nombre d'extractions par caméra du 1er juillet 2013 au 21 janvier 2014



Fiche action n°12

LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES NOCTURNES



Rappel de la problématique

La problématique des nuisances sonores, une des préoccupations de la vie nocturne au Mans. Expérimenter un système de sondes acoustiques. Il s'agit d'installer des capteurs sur les terrasses des établissements afin d'enregistrer en permanence le niveau sonore émis à la sortie des bars. Mise en place d'un système d'alerte automatique des patrons d'établissements lorsque le niveau sonore est supérieur au seuil.

Bilan 2013

Une étude est en cours afin d'expérimenter le système de sonde. Nous travaillons en lien avec l'acousticien du service santé environnement qui est équipé d'un appareil permettant de mesurer les sons.

Les contrôles nocturnes de la collectivité se font d'ailleurs en présence de cet agent assermenté équipé de l'appareil pour apprécier les bruits provenant des établissements.

Par ailleurs nous avons également réalisé des contrôles son dans des logements où il y avait des plaintes liées à une diffusion de musique amplifiée.

Fiche action n°13

LES PUBLICS DANS LA RUE



Rappel de la problématique

La thématique du public marginal présent en journée dans la rue est complexe. Plusieurs associations et structures agissent au quotidien mais on constate un manque de coordination dans les actions menées.

Bilan 2013

Un groupe de travail initié par la Préfecture s'est mis en place, suite à une nécessité ressentie de mettre chacun au même niveau d'information afin d'éviter la multiplication des interventions.

Ces réunions ont permis d'avoir une connaissance plus fine de ce public :

- Ils sont majoritairement locataires d'un logement et ceux qui n'en ont pas sont domiciliés dans les structures existantes ;
- Ils sont majoritairement suivis soit par le CCAS, soit par le Conseil Général dans le cadre du RSA ;
- Ils connaissent tous les dispositifs présents sur le territoire.

La question est de savoir comment à partir de ces éléments on met en place des actions envers ce public avec 2 objectifs :

- La tranquillité, notamment sur la Place des comtes du Maine
- Une efficacité dans le suivi des situations individuelles.

AXE 3 :

LA VIE DES QUARTIERS

Fiche action n°14

LA ZONE DE SÉCURITÉ PRIORITAIRE DU MANS



Rappel de la problématique

La dégradation des indicateurs sur plusieurs quartiers du Mans a conduit la Municipalité à déposer une demande de classement en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). A l'issue de l'examen de la situation mancelle, les quartiers Sablons, Ronceray, Glonnières et Bellevue ont été retenus par le gouvernement au titre des ZSP.

Bilan 2013

Le suivi de la ZSP relève avant tout des actions menées par la DDSP en lien avec la Préfecture de la Sarthe et les services de Mme Le Procureur de la République.

Le service Tranquillité publique de la ville du Mans contribue pleinement aux dispositifs mis en œuvre. Afin d'améliorer, les liens avec la Population autour de la thématique de la Tranquillité publique, la Ville du Mans a mis en place des Comités ZSP qui associent les représentants de l'Etat, de la Ville du Mans et les représentants des habitants des quartiers classés en ZSP. Le premier Comité de la Zone de Sécurité Prioritaire du Mans a été officiellement installé fin aout 2013 en Présence de M. le Ministre de l'intérieur Manuel Valls.

Depuis, un comité de quartier a eu lieu sur chaque ZSP. Chaque réunion a permis de dresser un premier état des lieux conjoint des situations vécus dans chaque quartier en terme de Tranquillité publique mais également de logement, éducation, emploi, animation où encore plusieurs questions d'ordre plus technique.

Autre élément important, la création des ZSP a permis la mise en place d'un Délégué à la cohésion Police Population dont vous trouverez ci-après le premier bilan aux pages suivantes.

Bilan du délégué à la cohésion Police Population

Sur les 10 mois d'existence du dispositif DCPD sur la commune du Mans, il ressort que l'activité chiffrée est la suivante :

- Participation à **2** réunions comité de quartier traitant du suivi des actions sur les ZSP.
- Participation à **6** réunions avec les différents bailleurs sociaux le chef de la Division de Sécurité de Proximité et son adjoint (réunion collégiale). Ces réunions permettent de faire le point sur l'en cours. Elles permettent aussi de conditionner efficacement les solutions apportées soit par nos services ou les bailleurs sociaux en ZSP. C'est aussi l'occasion de procéder à l'échange de nombreuses informations, parfois déterminantes pour solutionner les problèmes.
- **11** réunions avec les différents partenaires qui par leurs actions, leurs fonctions ou leurs activités ont un impact sur la qualité et les conditions de vie, l'action sociale ou éducative en ZSP. Ces réunions ont permis des échanges d'informations relatives à la lutte contre le sentiment d'insécurité. Parmi ces partenaires il faut citer la Confédération Nationale du Logement, l'éducation nationale, par le truchement des directeurs d'établissements scolaires, le délégué à la politique de la ville pour la préfecture, les centres d'actions sociales, le service de la tranquillité de la mairie du Mans et le cabinet du Préfet.
- **3** Interventions sur la base d'informations pointant le sentiment d'insécurité puisées dans la MCI Police Nationale Les rencontres avec les personnes concernées par ces problématiques ont eu lieu sur les sites de permanence.
- Saisit **24** fois par les partenaires et le particuliers dont : (7 fois par les bailleurs sociaux **1** fois par le directeur du Collège du Maroc et le reste par des particuliers)
- **16** fiches établies sur déplacements spontanés au siège des permanences et sur initiative du DCPD, consécutivement à des informations reçues concernant un sentiment de sécurité.
- **57** Fiches action rédigées traitant des requêtes et des visites placées dans le cadre du sentiment d'insécurité. Elles ont été transmises au chef de la Division de Sécurité de Proximité, aux chefs de Service de Sécurité de Proximité, Sûreté Départementale, service Départemental d'Information Générale et Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe. Ces fiches font état des problématiques détaillées relevant du sentiment d'insécurité.

Des synthèses sont maintenant transmises par voie de messagerie aux bailleurs sociaux concernés par le sujet, ainsi qu'au service de la tranquillité publique de la ville du Mans.

- **3** Requêtes relevant du sentiment d'insécurité, traitées par moyen téléphonique. Il s'agit là d'appels reçus suite aux coordonnées laissées par le DCPD (communiquées de main à main ou par les actions de communication.) Sur ce dernier point il conviendra d'entretenir ces actions afin qu'un plus large public soit informé de la mise en place du DCPD
- **22** Actions de sensibilisation, prévention, avec des visites et déplacements chez les particuliers et les partenaires. Ces fiches touchent aussi bien les commerçants, que les partenaires institutionnels comme les MPT, Centres sociaux, organismes financiers,

responsables de la confédération Nationale du logement ...

Ces fiches sont rédigées après contact direct et échange sous forme de discussion libre axée sur le sentiment d'insécurité. Elles permettent ainsi de prendre au plus près le degré ressenti par chaque personne en terme d'insécurité.

Le Délégué à la Cohésion Police Population
Didier PARMÉ

Vous êtes victime,
D'INCIVILITÉS?
DE NUISANCES SONORES?
DE DÉGRADATIONS?
DE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES?...

Pour tout préjudice portant atteinte
à votre personne ou à vos biens,

**le Délégué de Cohésion
Police-Population
PEUT INTERVENIR!**

Les missions du délégué

Sous l'autorité du Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
le Délégué de Cohésion Police-Population est chargé de :

- garantir un lien étroit entre la population et tous les acteurs de terrain
- prendre en compte les attentes de la population
- recueillir les demandes des habitants et les transmettre aux services de la sécurité publique pour organiser les actions nécessaires

➔ **Comment saisir le délégué de cohésion ?**

En venant le rencontrer lors de ses permanences
(sur rendez-vous uniquement):

Les 2e mercredis de chaque mois
de 9h à 12h
à l'Espace culturel Henri Salvador

Renseignements et rendez-vous individuels :
ddsp72-dcpp@interieur.gouv.fr - 06 18 50 10 70

Fiche action n°15

LA PRÉSENCE DE PROXIMITÉ



Action mise en œuvre

Rappel de la problématique n°1

Volonté de la collectivité de maintenir ses effectifs de terrain (Agents Tranquillité Publique et gardes urbains) en travaillant sur la réduction de la part des agents en Contrats aidés.

Bilan des effectifs sur l'année 2013

Titulaires CDD	Evolution des contrats aidés		Effectif total
41 + 1 CDD	Début 2013	Au cours de 2013	57
	11 C.A.E /C.U.I	5 nommés stagiaires/titulaires au sein du STP	
		1 nommé stagiaire/titulaire sur un poste vacant au service Propreté	
4 Adultes relais	2 nommés stagiaires/titulaires sur des postes vacants dans d'autres services (Propreté et Production repas)		

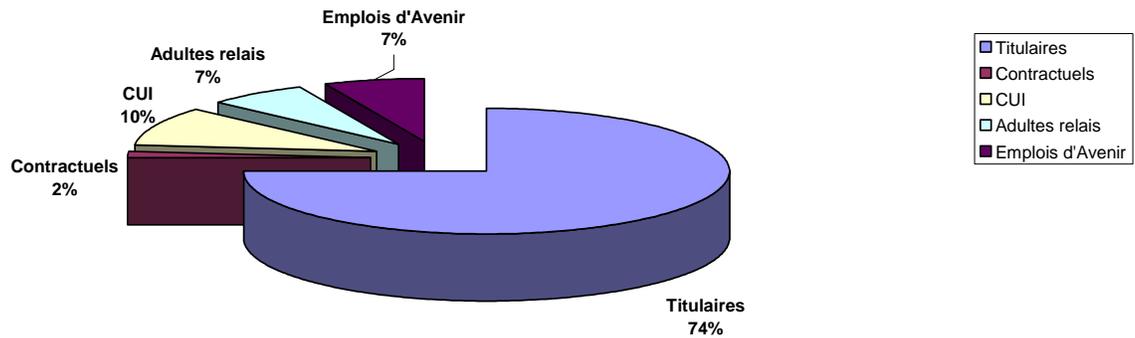
En 2013, sur 15 agents en contrats aidés, 8 agents intégrés dans la Collectivité

Perspectives d'évolution des effectifs pour l'année 2014

Titulaires CDD	Evolution des contrats aidés		Effectif total
45 + 1 CDD	Début 2014	Au cours de 2013	60
	6 C.A.E /C.U.I	5 dont l'échéance du contrat se termine en 2014	
		1 dont l'échéance se termine en 2015	
	4 Adultes relais	2 dont l'échéance du contrat se termine en 2014 2 dont l'échéance du contrat se termine en 2016	
4 Emplois d'avenir	Echéance 2016		



Répartition des Agents de Tranquillité
2014



Rappel de la problématique n°2

Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation des Agents de la Tranquillité publique permettant d'adapter la formation des agents aux réalités du terrain et à l'évolution de leurs missions.

Bilan 2013

Nom de la formation	Contenu	Durée	Nombre d'agents
Agent de Tranquillité	Pouvoirs de police du Maire, droits à la personne, le rappel à la règle/à la loi (jeux de rôle) Travailler sur l'attitude à avoir lors d'actes de violence, de contacts physiques Lutte contre le sexisme L'image de l'agent de tranquillité/le port de la tenue/le maintien Les partenaires (table ronde)	8 jours	9
Relation à l'usager et situations conflictuelles	Appréhender son rôle d'agent du service public porteur de l'image de la collectivité. Savoir utiliser des moyens de communication efficaces dans différentes situations relationnelles avec l'usager Comprendre l'agressivité et être capable d'adapter son comportement afin de mieux maîtriser les situations difficiles	4 jours	7

Chiens dangereux	Connaître la réglementation sur les chiens Mieux appréhender l'approche d'un chien (par la pratique). Savoir quels comportements adopter face à un chien Agir ou réagir de façon appropriée en cas d'attaque	2 jours	9
PSC1	Protection, alerte, différentes situations (plaies, accident, brûlures...)	1,5 jour	4
Se sensibiliser à son environnement territorial	Le service public et ses caractéristiques : égalité, continuité, mutabilité, adaptabilité ; la notion d'intérêt général La relation aux usagers, aux élus L'organisation administrative en Pays de la Loire Les compétences des collectivités territoriales en général (et d'une collectivité en particulier pour les formations organisées en « intra »). La prise de décision : circuit et rôle des acteurs et partenaires Les droits et devoirs des fonctionnaires territoriaux Le fonctionnaire territorial : statut, carrière, rémunération, mobilité, formation. Les instances représentatives du personnel Responsabilité administrative et pénale en matière d'hygiène et de sécurité ...	2 jours	10

Rappel de la problématique n°3

Poursuivre la réflexion sur les évolutions du service Tranquillité publique tant en terme d'organisation que de missions des agents.

Bilan 2013

Une équipe (4 agents) dédiée aux parcs et jardins a permis d'assurer une présence plus accrue durant la période estivale dans les parcs fermés. Le renfort d'étudiants a été judicieux pour compléter cette équipe restreinte.

La disparition de l'équipe dédiée aux transports en commun depuis l'arrivée de l'équipe des médiateurs de la SETRAM. Les 10 agents qui composaient cette équipe ont renforcé les équipes territorialisées d'agents de tranquillité et aujourd'hui l'ensemble des agents intervient sur le réseau SETRAM

La coordination des agents de terrain s'est installée dans un lieu unique afin de favoriser les échanges et la communication entre équipes et la transmission des consignes de travail.

Rappel de la problématique n°4

Mise en place d'une permanence accueil au niveau du secteur Epine Chasse Royale. Ce service aux habitants sera pris en charge, à tour de rôle par des agents de Tranquillité dans le cadre d'une expérimentation d'une année.

Bilan

L'objectif était de recueillir les doléances, d'orienter, d'informer les usagers, de consigner les signalements techniques et remonter leurs doléances. Inaugurée le 14/05/2012 au 17 rue du colonel Quéro. La permanence était ouverte du mardi au vendredi de 10 h 30 à 12 h 30, de 16 h à 18 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.

En septembre 2012, les horaires ont été modifiés car le taux de fréquentation de la permanence était faible, à peine 3 ou 4 personnes dans la semaine, mais qui monopolisait 1 ou 2 agents de tranquillité. Horaires : sur rendez-vous auprès du service Tranquillité Publique au 02.43.47.39.55

En juin 2013, après un an d'existence, la permanence est fermée pour manque d'usagers

Fiche action n°16

LES DISPOSITIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE



Rappel de la problématique

De nombreuses actions de prévention sont menées directement par les acteurs de terrain, soutenues par les dispositifs de politique de la Ville. Le maintien de ces initiatives est une priorité.

Bilan 2013

Grâce notamment à l'arrivée du tramway et aux nombreux travaux de rénovation qui ont eu lieu, les quartiers présentant le plus de difficultés sociales et économiques sont encore mieux intégrés à notre entité communale. Au-delà d'indicateurs préoccupants, ces quartiers sont riches, dynamiques, tant par les habitants qui y vivent que par les projets qui y sont menés.

Les liens sociaux favorisant le vivre ensemble, présents sur ces quartiers, doivent être soutenus par des actions permettant aux habitants de mieux y vivre et de s'y épanouir. L'emploi est un enjeu majeur, mais aussi l'éducation, la tranquillité, l'accès aux droits.

Tous les domaines d'intervention font l'objet d'un travail spécifique dans les quartiers qui en ont le plus besoin. C'est dans ce contexte que la Ville du Mans est engagée dans la réforme de la Politique de la Ville afin de poursuivre le travail de réduction des inégalités sociales. En 2013, tous les acteurs ont commencé à réfléchir à la redéfinition de cette politique qui devra trouver un écho officiel dans un nouveau Contrat de Ville, qui sera signé à la fin de l'année.

Cette réforme, lancée par le gouvernement, se mettra en place localement en tenant compte des atouts de notre ville, de nos quartiers. En attendant la promulgation de la loi, l'année 2013 a vu les dispositifs favorisant le développement social des quartiers se poursuivre :

- **Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)** : contrat signé en 2007, il vise à améliorer les conditions de vie dans ces quartiers. Une centaine d'actions est mise en place par près de cinquante structures, essentiellement associatives, accompagnées par la Mission DSU.

Le quartier de Bellevue connaît un début de redynamisation grâce à la mise en place d'activités éducatives. La démarche de développement engagée pourra s'appuyer sur la future Maison de Quartier que la municipalité souhaite aménager dans les locaux désormais vacants de l'école maternelle des Maillets.

Sur l'Épine, un travail de coordination des acteurs est en cours. Il vise également à permettre au quartier et à ses habitants de retrouver un certain dynamisme.

- **Le Programme de Réussite Educative (PRE)** : ce dispositif, ouvert en 2007, a vocation à répondre aux difficultés éducatives rencontrées par les familles des quartiers prioritaires. Il mobilise une équipe pluridisciplinaire, animée par la Mission DSU, autour d'enfants et adolescents présentant des signes de fragilité. Les partenaires proposent un plan d'interventions adaptées à chaque situation individuelle, négocié avec le jeune et sa famille. Ils recourent à des ressources de droit commun ou à des actions spécifiques mises en place grâce au dispositif. Le PRE a concerné en 2013 près de 140 jeunes Manceaux.

- **Les Programmes de Rénovation Urbaine (PRU)**: aux côtés du CUCS et du PRE, les PRU, dans lesquels la Ville du Mans est engagée, visent l'amélioration des conditions de vie des habitants par des actions sur le logement et l'aménagement des espaces.

Ainsi, près de 98% des opérations issues de la convention Sablons/Ronceray-Glonnières (2006-2011) sont terminées ou engagées. Fortement orienté vers l'amélioration de la qualité résidentielle de ces quartiers populaires, ce programme repose surtout sur la réhabilitation et l'isolation des logements sociaux. Sur Bellevue, qui bénéficie également d'une convention (2010-2015), près de 94% des opérations (essentiellement des réhabilitations) sont terminées ou en cours.

Il est à noter que grâce aux clauses sociales contenues dans les marchés publics concernant les chantiers de Sablons/Ronceray-Glonnières, plus de 138 demandeurs d'emploi issus des Zones Urbaines Sensibles de l'agglomération ont pu être recrutés.

Fiche action n°17

LES ÉTUDES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE



Rappel de la problématique

Lors des grands projets de rénovation urbaine (démolitions, réaménagements, réhabilitations) la question de la sécurité publique n'est pas forcément prise en compte et on observe lors des usages des lieux que cela pose des problèmes dans la sécurisation et la sécurité des lieux.

Fiche action n°18

LE GARDIENNAGE DE NUIT



Rappel de la problématique

Le Mans Métropole finance des opérations de gardiennage de nuit par une société privée dans le patrimoine manœuvre de Le Mans Habitat. Permettre au gardiennage de nuit de s'adapter aux évolutions des territoires et d'être au plus près des faits qui se produisent, en leur donnant plus de flexibilité et de mobilité dans leurs interventions.

Bilan 2013

La demande de Le Mans Habitat

« L'objet principal du marché consiste à :

- Assurer une présence de nuit rassurante et sécurisante par un travail de prévention et de médiation dans le but d'apaiser les troubles et les conflits,
- Assurer une vigilance technique et matérielle quant aux dysfonctionnements et aux dégradations constatées sur le patrimoine,
- Assurer une coordination avec les différents services partenaires. »



Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

Concrètement :

Tous les jours de 19h00 à 3h00
dans quatre quartiers définis par Le Mans Habitat



- Effectuer des circuits de veille technique et sociale dans les immeubles, plus particulièrement dans les secteurs sensibles,
- Répondre aux appels des locataires sur la ligne téléphonique dédiée et envoyer une équipe sur place pour régler le problème posé.

Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

ORGANISATION PROPOSEE



Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

MOYENS HUMAINS

Supervision
Direction générale

EQUIPES 1, 2, 3 et 4



AGENTS DE TRANQUILLITÉ

Certificat de Qualification Professionnelle Agent de Sécurité et expérience en sécurité
Formation à la médiation : 32h00 à ce jour

COORDINATEURS

Coordinateur

Professionnel de la sécurité expérimenté
(ancien gendarme ou militaire)
Formation à la médiation : 32h00 à ce jour



Coordinateur suppléant

Professionnel de la sécurité expérimenté
(ancien gendarme ou militaire)
Formation à la médiation : 32h00 à ce jour

EFFECTIF TOTAL

11 personnes
toutes titulaires de
la carte
professionnelle
délivrée en
Préfecture

Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

LE MANS

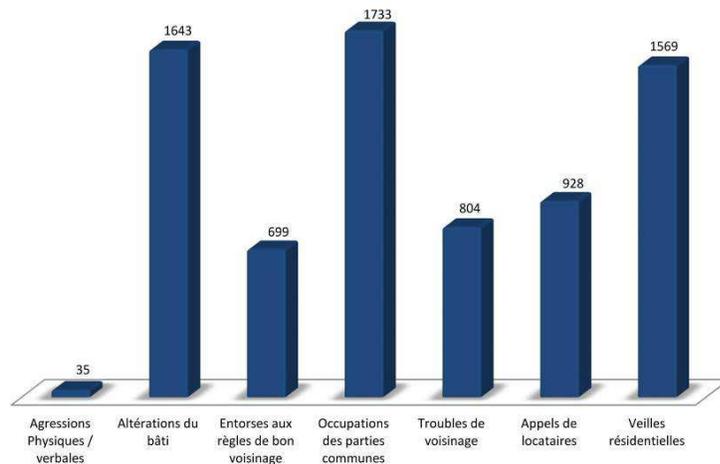
Client : Le Mans Habitat

- **1.569 veilles résidentielles** réalisées sur toute l'année, soit environ 4,3 veilles par soir,
- **4.914 incidents traités** au cours de l'année, soit environ 13,3 incidents par soir,
- **1.733 occupations de parties communes** (halls, escaliers, etc.) résolues par les agents de tranquillité, soit environ 4,7 OPC par soir,
- **1.643 altérations du bâti** déclarées (dégradations des bâtiments, problèmes d'accès aux immeubles, hygiène...) soit 4,5 par soir.
- **804 troubles de voisinage** réglés soit environ 2,2 troubles par soir,
- **928 appels téléphoniques de locataires** traités, soit environ 2,5 par soir.

N.B. Au Mans, PROGARD France travaille pour Le Mans Habitat avec huit agents de tranquillité et un coordinateur tous les soirs de 19h00 à 03h00 du matin.

Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

PROGARD FRANCE AU MANS : RESULTATS 2013



Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

PROGARD FRANCE AU MANS : RESULTATS 2013

Incidents	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Agression physique et/ou verbale	2	3	3	2	1	3	2	3	6	6	1	3	35
Altération du bâti	109	134	126	91	133	123	149	153	155	226	132	112	1643
Entorse aux règles de bon voisinage	10	35	26	16	20	37	46	107	134	144	71	53	699
OPC	217	186	225	132	134	120	125	68	119	151	124	132	1733
Trouble de voisinage	69	67	49	75	71	80	72	53	60	62	72	74	804
	407	425	429	316	359	363	394	384	474	589	400	374	4914

Evènements	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Appels de locataires	79	83	71	81	81	98	81	61	73	69	76	75	928

Veilles résidentielles	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Veilles résidentielles	132	144	124	120	127	121	149	154	123	129	122	124	1569

Ce document est la propriété exclusive de PROGARD France. Il est confidentiel et ne doit en aucun cas être reproduit et/ou diffusé.

Fiche action n°19

LA PRÉVENTION DES INCENDIES



Rappel de la problématique

Depuis plusieurs années, nous constatons sur la ville une augmentation des incendies de véhicules et de containers. La Collectivité entend développer des programmes d'action permettant de diminuer ces faits.

Bilan 2013 dans la lutte contre les incendies de containers

Nous avons plus ou moins selon les années, une dizaine de PAV qui brûlent par an pour un coût de 1000 € pièce. Depuis plus d'un an, le service Propreté a mis en place des conteneurs PAV en métal pour limiter ces incendies.

En terme de ramassage, le service Propreté a modifié les horaires de ramassage des ordures ménagères dans plusieurs quartiers et établissements scolaires afin d'éviter que les containers restent pleins durant la période nocturne.

Une cinquantaine de conteneurs enterrés sont déjà répartis sur LMM. Vingt cinq conteneurs enterrés sont en cours d'installation sur la ligne T2 du tramway. Par ailleurs un programme d'enfouissement d'environ 90 conteneurs enterrés va démarrer sur le secteur Sablons dans quelques semaines. Par la suite ce programme devrait se poursuivre sur le reste des Sablons, puis Glonnières, Ronceray, Epine et Bellevue.

Bilan 2013 dans la lutte contre les incendies de véhicules

MISES EN FOURRIERE VILLE DU MANS EN 2012	TOTAL
Marchés	540
Voie publique	107
Parkings privés ouverts à la circulation publique	135
TOTAL	782
Nombre de véhicules traités en 2012 par le Pôle Fourrière	966

MISES EN FOURRIERE VILLE DU MANS EN 2013	TOTAL
Marchés	619
Voie publique	155
Parkings privés ouverts à la circulation publique	93
TOTAL	867
Nombre de véhicules traités en 2012 par le Pôle Fourrière	689

La diminution du nombre de véhicules traités par les agents du pôle fourrière entre 2012 et 2013, s'explique par un travail de terrain en proximité plus important : médiation avec les

propriétaires, avertissements par autocollants ... Depuis 2013 n'entrent en ligne de compte que les véhicules pour lesquels la procédure est lancée.

Fiche action n°20

UNE CHARTE ENTRE LA VILLE DU MANS ET LES BAILLEURS SOCIAUX



Rappel de la problématique

Les agents de Tranquillité Publique de la ville du Mans sont régulièrement interpellés pour intervenir sur le patrimoine des bailleurs sociaux. Toutefois leurs interventions s'effectuent en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

Bilan 2013

La Charte entre la Ville du Mans et les bailleurs sociaux a été signée le 22 Février 2013. Pour finaliser cette charte, une convention autorise l'ensemble des agents de Tranquillité de la Ville du Mans à intervenir dans le patrimoine des bailleurs sociaux pour une action de médiation. Cette convention est annuelle et son renouvellement se fera très prochainement.

Dans le cadre de la charte et afin de faciliter les interventions des agents de tranquillité, les bailleurs ont fourni au service tranquillité les badges d'accès à leur patrimoine. Des fiches navettes sont envoyées pour chaque demande d'intervention, ce qui permet une plus grande réactivité dans les actions de médiation.

Un bilan sera fait dans le courant du premier semestre 2014. Cependant nous pouvons d'ores et déjà dire que les bailleurs sont satisfaits des interventions sur leur patrimoine, notamment sur le traitement des véhicules épaves.

Fiche action n°21

UNE CHARTE ENTRE LA VILLE DU MANS ET LES BAILLEURS PRIVÉS



Rappel de la problématique

La Ville du Mans est quotidiennement saisie sur des problèmes de conflits et nuisances de voisinage, et en particulier sur le domaine privé. Actuellement les interventions s'effectuent ponctuellement en dehors d'un cadre légal établissant clairement les compétences de chaque partenaire.

Bilan 2013

Une convention réunissant 9 syndicats de copropriétés est signée depuis le 6 février 2014. Cette convention permettra de poursuivre le travail déjà engagé entre le service tranquillité publique et les syndicats.

LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE AU MANS



Charte entre la Ville du Mans et les Syndics de Copropriétés



Les syndics de copropriétés sont régulièrement confrontés à des problèmes de tranquillité publique au sein de leur patrimoine respectifs les conduisant à solliciter la Ville du Mans et plus particulièrement le Service Tranquillité Publique.

La ville du Mans, quant à elle, est amenée à intervenir aux abords des bâtiments propriétés des syndicats dans le cadre des missions des agents de Tranquillité. Par ailleurs, il est fréquent que les habitants interpellent directement la Ville du Mans sur divers problèmes liés à la Tranquillité Publique dans ou aux alentours des logements gérés par les syndicats de copropriétés.

Aussi, il apparaît nécessaire de formaliser la collaboration entre le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans et les syndicats afin d'améliorer la tranquillité aussi bien dans les immeubles qu'à leurs abords, en agissant de façon concertée et dans le respect des compétences de chacun.

La présente Charte, commune à l'ensemble des syndicats, a pour objet, de définir ce partenariat et s'inscrit dans les actions prévues dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (fiche n°21).

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Saisine du service Tranquillité publique

Le Service Tranquillité Publique de la Ville s'engage à n'intervenir dans le patrimoine des syndicats de copropriétés qu'à la demande de ces derniers.

Pour faciliter les échanges entre la Ville du Mans et les Syndicats de copropriétés, la convention acte la mise en place de fiches navette (cf. Annexe 1) qui devront être complétées pour toute demande d'intervention ou d'information afin d'assurer une bonne réactivité face aux problèmes rencontrés. Ce mode de fonctionnement ne se substitue pas aux partenariats existants le cas échéant.

Article 2 : Intervention dans les parties communes des immeubles

Les agents du Service Tranquillité Publique ne sont pas habilités à intervenir dans les parties communes des immeubles. Toutefois, des interventions restent possibles à la demande des syndicats et dans le cadre d'une convention signée entre les diverses parties (cf. Annexe 2).

Ces interventions seront systématiquement subordonnées à la réalisation d'un diagnostic préalable et partagé, et feront l'objet d'un suivi régulier sur la durée de la convention.

Article 3 : Les conflits de voisinage

Le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans n'a pas compétence à intervenir dans les conflits de voisinage à l'intérieur des logements ; ces questions incombent exclusivement aux propriétaires.

Cependant, le Service Tranquillité Publique informera les syndicats de copropriétés sur les faits portés à sa connaissance par les habitants.

Article 4 : Le traitement des véhicules ventouses ou épaves

Le Service Tranquillité Publique a mis en œuvre une procédure de traitement des véhicules épaves et ventouses stationnés sur les domaines public et privé. Il s'agit à travers la charte de réaffirmer la volonté commune de traiter le plus efficacement possible cette question des épaves. L'intervention du service Tranquillité Publique sur le domaine privé se fera à la demande des syndicats, conformément à la procédure décrite en annexe 3.

Article 5 : Les autres nuisances de la vie quotidienne

Le Service Tranquillité Publique n'a pas vocation à se substituer aux autres services de la collectivité mais pourra, le cas échéant, se faire le relais auprès des services compétents des demandes d'intervention émanant des syndicats en ce qui concerne les autres nuisances de la vie quotidienne (dépôts sauvages de déchets, problèmes liés aux animaux ...).

Article 6 : Les référents de la Charte

Chaque signataire désignera un référent pour la présente charte. Il sera l'interlocuteur privilégié lors des diverses sollicitations prévues dans l'ensemble des articles de la charte. Un tableau récapitulatif avec les noms et coordonnées des référents est annexé à la Charte (cf. annexe 4).

Article 7 : Le suivi de la charte

Les signataires de la charte se réuniront de façon régulière (1 fois par an), afin de faire le point sur les problématiques rencontrées et les actions mises en œuvre. Des bilans réguliers seront aussi établis dans le cadre du suivi de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Article 8 : Durée de la Charte

La présente charte est signée pour une durée de 1 an, renouvelée par tacite reconduction.

Fait au Mans le 6 février 2014.

Fiche action n°22

LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES LIÉES A UN TERRITOIRE



Rappel de la problématique

Sur certains secteurs de la ville, nous constatons des problématiques cycliques et récurrentes qui sont préjudiciables à la tranquillité des habitants. En fonction des situations, des faits et de leur évolution, mise en réseau de l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver les orientations les plus adéquates.

Bilan 2013

Nombre de situations spécifiques sont traitées : elles sont travaillées dans le cadre des réunions mensuelles Tranquillité. Ensuite, en fonction des compétences et des actions à mettre en place différents partenaires sont sollicités pour résoudre la problématique.

Exemple du passage des Arcades :

Problématique de trafic de stupéfiants dans ce passage, générant des dégradations et de l'insécurité. Des réunions ont eu lieu avec les riverains et les propriétaires du site dont le principal est la Mancelle d'habitation, ainsi que la Police et les services de la collectivité.

Ces réunions ont permis de mettre en place des actions concrètes :

- Actions Police : surveillance et interpellations ;
- Aménagements techniques par la pose de portails et de caméras vidéo avec aide financière de la collectivité ;
- Présence accrue des agents de tranquillité publique.

Fiche action n°23

LES LOCAUX D'ACCUEIL DU SOIR ET L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES JEUNES



Rappel de la problématique

L'oisiveté chez certains jeunes sur les quartiers de la ville pose un certain nombre de difficultés plus ou moins grandes : occupations des squares ou/et parties communes des immeubles qui troublent la tranquillité des habitants la nuit, par exemple.

Bilan 2013 pour les lieux d'accueil du soir

Pour se rencontrer ailleurs qu'au pied des immeubles ou dans les cages d'escalier, depuis 2001, les jeunes disposent de locaux mis à disposition le soir. La formule est simple, être ouverts quand les jeunes sont dehors. Ces lieux sont ouverts de 21H à 1H du matin et sont encadrés par des animateurs. Chacun de ces 5 lieux accueille en moyenne 10 à 15 jeunes par soir.

	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MARYSE BASTIÉ				
VERT GALANT				
Belgique	16H30/19H30	14H/18H	14H/16H30	16H30/19H30
CASQUETTE				
ESPACE EPINE P.PERRET				

Pour compléter cette offre d'accueil en soirée, le service jeunesse propose également des animations le soir dans 6 gymnases.

	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
MAROC	22H - 0H			
AVIA Terrain synthétique		17H - 18h30		
VICTOR LAIR				18H - 19H30
CAMUS			20H - 23H	
EPAU	22H - 0H			22H - 0H
BRUYERES				19H - 21H
GLONNIERES	20H30 - 22H			

En conclusion, les locaux du soir remplissent toujours leur fonction d'accueil, même si nous notons une baisse de fréquentation ponctuellement, souvent en lien avec les saisons. Au

regard des demandes formalisées par les jeunes, les jours d'ouverture peuvent être modifiés, par exemple : pour la retransmission d'évènements sportifs.

En ce début d'année, sur le secteur EST des Sablons, nous mettons en œuvre, en lien avec le service tranquillité, une expérimentation consistant à proposer de nouveaux créneaux horaires en fin d'après-midi, avec la possibilité d'accueillir un public adolescent.

Concernant les gymnases, leur fréquentation est stable, voire en hausse (de 30 à 50 jeunes à chaque créneau). Cette offre répond bien aux demandes et attentes des jeunes, des créneaux supplémentaires pourraient être recherchés.

Bilan 2013 pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Depuis 2003, nous avons franchi une nouvelle étape : passer du simple accueil à un accompagnement d'insertion sociale et familiale, par le biais de chantiers d'insertion en partenariat avec les associations Passerelle et Etude et Chantiers.

en 2013

Poursuite des contrats 2012-2013 : 24

Nouveaux contrats 2013 : 29

Total : **53**

Dont :

45 Moins de 26 ans Homme

9 Moins de 26 ans Femme

Durée de chômage

	Hommes	Femmes	Total
Moins d'un an	26	4	30
De 12 à 24 mois	10	4	14
Plus de 2 ans	9	0	9

Autres caractéristiques

	Hommes	Femmes	Total
Jeunes résidants en ZUS	27	3	30

Niveau de formation

	Hommes	Femmes	Total
Niveau VI	19	5	22
Niveau V bis	19	3	22
Niveau V	4	1	5
Niveau IV	3	1	4

Types d'actions

Soutien remobilisation	51
Santé	25

Logement	27
Mobilité	22
Accès aux droits	3
Surendettement	26
Relations avec travailleur social	21

Tableau des sorties

Emplois durables – CDD + 6 mois	3
Sorties positives – Formation qualifiante	5
Autres	17

Nos missions d'insertion passent également par des accompagnements individualisés, hors chantiers.

En 2013, 16 jeunes ont pu bénéficier de ces démarches individualisées qui nécessitent d'accompagner le jeune « physiquement ».

11 se sont inscrits dans une formation diplômante type AFPA/GEIQ
3 ont intégré le monde du travail dont 1 CDI (commerce)
2 ont bénéficié de stages-test en entreprises (en cours)

Ces jeunes sont âgés de 22 à 30 ans. Une majorité réside dans le quartier des Sablons.

Les chantiers d'insertion ont pleinement rempli leur rôle en partenariat privilégié avec Le Mans Habitat, qui en 2013, a dû augmenter son budget « fourniture » de plus de 100% du budget alloué, soit 18000 € HT.

Nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des jeunes sur la formation. Ils souhaitent du travail tout de suite, « sans passer par la formation ». Actuellement les demandes d'emplois d'avenir sont nombreuses pour peu d'élus.

Le travail du droit à l'accompagnement du jeune doit se faire dans sa globalité grâce aux parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Fiche action n°24

LES PEINES ALTERNATIVES



Rappel de la problématique

Au-delà des actions préventives de terrain menées pour lutter contre la délinquance, il faut aussi mener des actions visant à lutter contre la récidive. La Ville du MANS bénéficie à cet égard d'une habilitation pour recevoir des personnes condamnées à des peines alternatives à l'emprisonnement.

Bilan 2013

En 2013, la ville du Mans a accueilli 23 personnes condamnées à un TIG (Travail d'Intérêt Général) dans le cadre de l'habilitation du tribunal qui date de 1992. Les services accueillants sont : Propreté, Nature en Ville et sports pour la majorité.

La perspective pour 2014, est de réunir l'ensemble des services qui accueillent aujourd'hui des TIG pour évaluer ce travail et proposer des pistes d'amélioration si besoin. Le service Tranquillité va aussi proposer d'en accueillir. L'idée étant de coordonner au mieux ces accueils.

Par ailleurs, le service tranquillité est sollicité pour participer aux stages citoyenneté mis en place par le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), depuis 2011. Le SPIP met en place 4 stages par an et le service tranquillité intervient auprès du groupe de stagiaires sur son domaine d'intervention : présentation de la collectivité et de son fonctionnement avec ensuite un travail sur le terrain avec les agents de tranquillité. Le service Tranquillité a participé à 3 stages en 2012 et 2 en 2013.

Suite au bilan de janvier 2014, organisé par le SPIP avec l'ensemble des partenaires, le service tranquillité va continuer ces interventions avec les autres partenaires et notamment réfléchir à des interventions communes sur ces stages avec les autres participants comme la SETRAM.

AXE 4 :

LA SECURISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

Fiche action n°25

LE COMITÉ DE PRÉVENTION SETRAM



Rappel de la problématique

Le réseau de transport en commun de Le Mans Métropole est également victime d'actes d'incivilités et de délinquance que la SETRAM ne peut pas résoudre seule.

Bilan 2013



**Ventilation des incidents par nature
Comparatif du 1er Janvier au 31 Décembre 2012
et du 1er Janvier au 31 Décembre 2013**

	1er Janvier - 31 Décembre 2012	1er Janvier - 31 Décembre 2013	Δ %
Nombre d'incidents (hors perturbations de circulation)	416	408	-1,92%
Agression			
- Agression physique -coup et blessures	34	23	↘
- Vol avec violence		1	
- Agression verbale (menaces)	15	9	↘
Litiges			
- Altercations - insultes - incivilités	44	39	↘
- Vol sans violence	5	9	↗
- Pickpocket			
Vandalisme M.R.			
- Vitres	20	21	
- Sièges et garnitures	12	7	↘
- Valideurs / caméras / boîtiers de portes	2		
- Carrosserie impacts	26	7	↘
- Autres	2	2	

Vandalisme M.F.			
- Matériel fixe (mobilier de station)	134	213	↗
- Système vidéo de station		1	
- Signalisation		18	↘
- Système d'arrosage	31	1	
- Dégradation DAT	2	1	
- Autres	6	5	
Perturbations d'exploitation			
- Ouverture du capot arrière		3	
- Décompression des portes	17	10	
- Obstruction ouverture/fermeture des portes	4	2	
- Utilisation intempestive "SOS"	3	1	
- Chahuts	7	3	
- Etat d'ébriété ou montée avec alcool	9	3	↘
- Passager incommodant	6	3	
- Refus de descendre au retournement	5	2	
- Montée avec objet ou animaux non autorisés		2	
- Divers (perturbations services, boules puantes)	21	18	
Perturbations de circulation			
- Ivresse sur voies	3	1	
- Obstacles sur voies	6	9	↗
- Stationnement gênant	9	5	↘
- Autres	10	6	↘
Vandalisme autres lieux.			
- Bris de vitres			
- Tags / graffiti	1		
- Salissures	3		
- Dégradations de barrières	2		
- Autres	5	5	

Les réunions de la Commission Prévention Environnement se sont poursuivies (elle existe depuis 1995) sur la fréquence de une réunion par trimestre. Elle permet en effet de partager nos savoirs et nos idées sur les problèmes de sécurité du réseau et de mettre en évidence toutes les difficultés d'exploitation liées aux incidents :

- Agressions physiques ou verbales
- Vandalisme sur le matériel roulant ou le matériel fixe
- Les perturbations d'exploitations liées aux comportements déviants.
- Les perturbations de circulation.

Fiche action n°26

LA PRÉSENCE HUMAINE SUR LE RÉSEAU SETRAM



Rappel de la problématique

Une augmentation des comportements inadaptés sur le réseau bus et tram avec des difficultés pour les vérificateurs de gérer ceux-ci en plus de leurs missions.

Bilan 2013

Concernant la présence humaine. Nous devons être conscients que la fréquentation sur le réseau a augmenté de façon très importante avec l'entrée en service de la première ligne de tramway en 2007. La présence des agents du service de la Tranquillité Publique est donc nécessaire d'autant que la collectivité va prochainement se doter d'une seconde ligne de tramway. De plus, l'accès en libre-service favorise la fraude et à travers elle, les comportements délinquants.

Le travail collaboratif que nous menons (Tranquillité Publique – Setram) permet des échanges d'informations très riches pour une meilleure réactivité de chacun de nos services. Plus nous affichons notre partenariat et plus nous sommes efficaces.

La présence des agents de la tranquillité publique en complétant ce qui est fait à la Setram (création d'une équipe de médiation dans le cadre des emplois d'avenir), a donc montré son efficacité et contribué à ce que les chiffres de la délinquance sur le réseau diminuent.

Depuis 2 ans, le nombre d'incidents sur le réseau a diminué. Il est à noter que c'est notamment le nombre d'atteintes aux personnes qui a diminué de façon très importante en 2013 (-33%).

Un dispositif qui doit être pérennisé pour l'avenir car nous savons tous que la sécurité reste un sujet sensible et il est à craindre que si nous relâchons nos efforts, à très court terme la tendance sera inversée.

Fiche action n°27

LES ACTIONS DE PRÉVENTION SETRAM



Rappel de la problématique

Le bilan des comportements et des incivilités a conduit la SETRAM à engager des actions de prévention complémentaires aux dispositifs existants.

Bilan 2013

Les actions de valorisation du réseau se sont poursuivies au cours de l'année 2013. 15 actions ont été menées en partenariat avec le milieu associatif ou institutionnel dont le service Tranquillité Publique. C'est plus de 2600 jeunes qui ont été directement touchés par ces actions en 2013. Nous ne pouvons pas chiffrer le nombre de jeunes ou moins jeunes touchés indirectement (parents, frères, sœurs, amis...). Ces actions vont se poursuivre en 2014.

Concernant la vidéo, dans le cadre de l'entrée en service de la T2, l'installation de nouveaux systèmes est prévue.

Le matériel d'arrosage est progressivement remplacé dans les secteurs cibles par de nouveaux matériels renforcés. Ces derniers nous donnent d'ailleurs toute satisfaction puisque depuis 2010, le nombre de dégradations diminue : nous sommes passés de 80 vandalismes en 2010 à 18 en 2013.

AXE 5 :

LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Fiche action n°28

SUIVI DES VIOLENCES INTRAFAMILIALES



Rappel de la problématique

Déficit d'information concernant la situation sur les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Il est proposé de réunir des informations destinées à être rediffusées auprès des partenaires dont les agents de terrain de la collectivité et de former les personnels de terrain sur ces questions

Bilan 2013

Le personnel de la tranquillité publique a été formé depuis 2 ans soit par le planning familial sur la question genre et sexualité soit sur les enfants témoins de violences, afin d'avoir une meilleure connaissance du phénomène et pouvoir orienter et relayer auprès des structures associatives compétentes.

Par ailleurs, alors qu'en 2012, nous n'avions jamais été sollicités sur les questions de femmes victimes de violences, sur l'année 2013, nous avons été sollicités à 4 reprises soit par des femmes elles-mêmes, soit par des institutions qui se sont tournées vers nous.

Dans ces cas-là nous avons accompagné les personnes vers l'espace Gisèle Halimi et vers le commissariat de Police pour des dépôts de plaintes, car ce sont des situations où nous constatons que la démarche de plainte est très difficile.

L'effort est à poursuivre en termes de formation, permettant d'appréhender ces questions très délicates. La formation devra contenir une partie sur la connaissance plus fine des structures existantes, permettant d'orienter le plus efficacement possible ces personnes fragilisées.

Fiche action n°29

LE SOUTIEN AUX VICTIMES



Rappel de la problématique

Les femmes victimes de violence sont de plus en plus nombreuses à demander de l'aide. Certes, il y a une progression du phénomène, mais surtout ces femmes osent en parler et sortent de leur isolement et culpabilité ; d'où une nécessité de faire évoluer les dispositifs de prise en charge.

Bilan 2013

Les 3 associations situées dans l'espace Gisèle Halimi, reçoivent une subvention annuelle de fonctionnement ordinaire de la collectivité :

- CIDFF : 6 000 Euros
- Le mouvement du nid : 800 euros
- SOS FEMMES ACCUEIL 72 : 1 500 Euros

Elles reçoivent aussi des subventions sur projets/actions dans le cadre du CUCS/politique de la Ville.

Elles sont hébergées dans des locaux mis à disposition par la Ville du Mans où un projet de reconfiguration est prévu(en investissement), mais pour l'instant il n'y a pas de calendrier.

D'autres soutiens existent pour les associations comme celles-ci par exemple, le planning familial ; femmes relais Sarthe, etc.

Une personne est chargée à la DDCS de cette thématique et un comité départemental réunit les acteurs institutionnels et associatifs, notamment pour décliner au niveau du département le plan national de lutte contre les violences faites aux femmes.

Fiche action n°30

LE « RESPECT DES PERSONNES ET L'ÉGALITÉ DES SEXES » ACTIONS ÉDUCATIVES



Rappel de la problématique

Prévenir des violences (dont la prostitution, cf. plan interministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013), implique d'agir en amont auprès des plus jeunes, y compris avant la période de l'adolescence. De multiples actions existent aujourd'hui, menées par des associations (ex : le planning familial, le RGS) et des structures (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté des établissements scolaires) mais elles ne sont sans doute pas suffisantes.

Bilan 2013

Depuis des années de nombreuses actions sont mises en place par les différents acteurs auprès des publics jeunes mais aussi des professionnels, soit dans le cadre scolaire soit dans le cadre de grandes manifestations comme le Forum jeunes.

Il serait souhaitable de faire un recensement très précis de celles-ci et d'en établir un bilan. Ce travail exhaustif pourra se faire dans le cadre d'un groupe de travail dédié mais qui ne viendra pas se substituer à l'existant. En ce sens il est peut-être préférable que ce travail se fasse dans le cadre du comité départemental animé par Mme Louibi.

AXE 6 :

LA PROBLEMATIQUE ALCOOL

Fiche action n°31

ACTIONS DE PRÉVENTION DE L'ALCOOLISME



Rappel de la problématique

Des actions sont régulièrement menées auprès de différents publics en termes de prévention mais l'effort doit être maintenu. En effet, la consommation de toxiques et en particulier l'alcool, notamment chez le jeune reste problématique.

Bilan 2013

La Direction Départementale du Territoire et les Service Tranquillité Publique et Santé Environnement de la Ville du Mans se sont associés à une action de prévention en direction de la clientèle des débits de boissons, en mettant à disposition des établissements volontaires, des éthylotests chimiques pour une distribution gratuite à la clientèle.

Pour compléter cette action, le 18 janvier dernier, les agents des services municipaux ont proposé une action de 00h à 3h en direction de la clientèle des établissements. L'objectif était d'aller à la rencontre des personnes en leur proposant un éthylotest gratuitement et de les prévenir des dangers de l'alcool.

Le bilan de cette action sera fait très prochainement et des propositions aussi dans le cadre du Contrat Local de Santé signé très récemment par les Villes d'Allonnes, Couaines et le Mans.

D'autres nombreuses actions existent sur cette thématique avec des associations qui œuvrent dans ce domaine. Là aussi il faudrait faire un bilan de l'existant qui permet d'évaluer les impacts et de valoriser les actions.

Fiche action n°32

L'ACCOMPAGNEMENT VERS LE SOIN



Rappel de la problématique

De nombreuses actions collectives de prévention existent mais elles débouchent rarement sur l'accompagnement individuel des consommateurs.

Bilan 2013

Des actions sont portées par divers partenaires mais cette question de l'accompagnement est très complexe et difficile à évaluer. La signature récente du Contrat Local de Santé Intercommunal, va favoriser les actions en ce sens.

Fiche action n°33

L'INTERDICTION DE LA VENTE D'ALCOOL A EMPORTER



Rappel de la problématique

La législation interdit la vente d'alcool aux mineurs, mais dans les faits, ils peuvent acheter de l'alcool dans n'importe quel magasin. Cette loi est difficile à appliquer et parfois méconnue des commerces eux-mêmes. Ils ne demandent pas systématiquement une pièce d'identité aux personnes venant acheter de l'alcool et susceptibles d'être mineures.

Bilan 2013

Chaque nouvel exploitant ayant une licence est rencontré (soit par le service population soit par le service tranquillité publique) afin de rappeler la réglementation du fonctionnement des licences I – II – III – IV

Les services tranquillité publique et juridique travaillent sur la modification et l'extension de l'arrêté sur la vente d'alcool.

Fiche action n°34

L'IVRESSE PUBLIQUE ET MANIFESTE



Rappel de la problématique

Actuellement, les cas d'ivresse publique manifeste (notamment en lien avec l'arrêté municipal concernant la consommation d'alcool sur la voie publique), mobilisent beaucoup d'heures de fonctionnaires de Police car ce sont eux qui accompagnent les personnes en état d'ivresse vers l'hôpital pour un certificat médical permettant la mise en salle de dégrisement.

Bilan 2013

Dans le cadre d'un partenariat avec la DDSP, la Ville du Mans met à disposition un médecin vacataire - Objectif de la présence du docteur au poste de police : signifier des certificats de non hospitalisation pour des placements en cellule de dégrisement dans le cadre des IPM.

Pour l'année 2012 : environ 20 IPM et 1 examen pour une garde à vue.

Six vacations nocturnes pour l'année 2012 :

- Du 18 au 19 Novembre 2011 (4 heures) : 3 IPM
- Du 28 au 29 Janvier 2012 (5 heures) : 6 IPM
- Du 9 au 10 Février 2012 (4 heures) : 1 IPM et un examen pour un gardé à vue
- Du 27 au 28 Avril 2012 (4 heures) : 1 IPM
- Du 12 au 13 Mai 2012 (4 heures) : 3 IPM
- Du 8 au 9 Juin 2012 à la demande de la police (5h00) : Courrier du DDSP en PJ

Pour l'année 2013 :

- Le 14 Avril 2013 de 5h à 9h (4heures) : Une vingtaine d'interpellations
- Le 12 Mai 2013 de 5h à 9h30 (4h30) : 8/9 interpellations
- Le 5 Octobre 2013 de 6h à 7h15 (1.25 heures) : 2 interpellations pour IPM

Coût horaire pour la collectivité : 80 euros

Coût total :

- 2080 euros TTC pour 2012
- 780 euros TTC pour 2013

<p>Direction de la Solidarité Urbaine TRANQUILLITÉ PUBLIQUE 26 JUIN 2012 </p>	 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	<p>VILLE DU MANS LE MANS METROPOLE 15 JUIN 2012 Services Généraux - Courrier N° A1290436 <i>- France des</i></p>
<p>DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE</p> <p>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE DE LA SARTHE</p> <p>Courrier : 12/7576</p>		<p>LE MANS, le 11 juin 2012</p> <p>Monsieur Jean-Claude BOULARD Maire du Mans</p>
<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Par le présent, je tenais à vous adresser mes remerciements pour la mise à disposition du docteur Besnard lors des opérations de contrôles menés en centre-ville du Mans durant la nuit du 9 juin dernier.</p> <p>La présence de ce médecin au Commissariat s'est révélé très appréciable, tant par la qualité de ses prestations que par le gain de temps notable, le transport des personnes alcoolisées aux urgences n'ayant pas été nécessaire.</p> <p>L'action de Mme Besnard a permis d'accroître l'efficacité opérationnelle des effectifs engagés sur les différents contrôles, leur évitant de nombreuses heures d'attente au centre hospitalier.</p> <p>Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les plus cordiales.</p>		
<p>Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Sarthe</p> <p>François CHAUMARD</p> 		

Fiche action n°35

LES AUTRES ADDICTIONS



Rappel de la problématique

L'alcool est aujourd'hui une préoccupation majeure concernant la jeunesse et elle a parfois des conséquences dramatiques. Cependant, la consommation des autres stupéfiants ne doit pas pour autant être mise de côté. En effet, on constate aujourd'hui qu'il y a souvent plusieurs types de consommations en même temps.

Bilan 2013

Des actions sont portées par divers partenaires mais il est difficile de pouvoir dresser un bilan complet. Cette fiche action est plutôt un rappel : il ne faut pas faire de l'alcool la seule problématique addictive. Il est impératif d'englober toutes les addictions dans les actions mises en place et notamment dans le CLSI.

AXE 7 :

COORDINATION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Fiche action n°36

LE CONSEIL LOCAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Rappel de la problématique

Pour évaluer les progrès dans les différentes thématiques en terme de connaissance et d'actions mises en place, il n'y a aujourd'hui pas de groupes dédiés à cette forme de retour sur investissement. Sur les six premiers axes de travail de la Stratégie, création au sein du CLSPD de groupes de travail chargés d'assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie territoriale

Bilan 2013

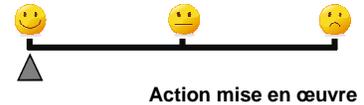
Il se réunit uniquement en séance plénière.

Les perspectives pour les années à venir sont de le faire vivre en créant notamment des groupes de travail sur les axes repérés et déclinés dans la Stratégie Territoriale. Des groupes de travail à vocation opérationnelle qui auront pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation des actions.

Le coordonnateur du CLSPD du Mans a été nommé référent pour le département au sein du réseau Grand Ouest, avec comme suppléant le coordonnateur CLSPD de la Ville de Sablé.

Fiche action n°37

LE BILAN ANNUEL DE LA STRATÉGIE TERRITORIALE



Rappel de la problématique

Pour gagner en efficacité et se fixer des objectifs ainsi que des échéances, il est indispensable de s'arrêter sur ce qu'on fait. Tenir une réunion plénière du CLSPD chaque année pour faire le bilan de la mise en œuvre de la Stratégie Territoriale.

Bilan 2013

Le bilan de ce début d'année 2014, n'est pas un bilan exhaustif ni définitif, car la Stratégie a été signée pour la période de 2012 à 2014.

Des fiches actions ont beaucoup avancé et notamment sur l'axe prioritaire « mineurs », mais d'autres axes sont un peu moins dynamiques et l'un des objectifs de cette dernière année est bien de s'attaquer à développer les fiches actions, notamment sur l'axe des violences intra familiales.

Fiche action n°38

L'OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Rappel de la problématique

Il existe aujourd'hui beaucoup de données qui émanent des partenaires de la Tranquillité Publique. Il s'agit de les centraliser, afin d'en permettre l'exploitation.

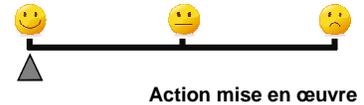
Bilan 2013

Le travail mené depuis plus de 2 ans sur la création d'un observatoire a permis de créer des outils et des habitudes de production de bilans sur les thématiques de la Charte, des plaintes des véhicules épaves, etc.

Cependant, il ne permet pas de jouer son rôle premier d'observation des faits et notamment de les cartographier. C'est un outil qui dans sa configuration actuelle n'est pas utile pour le développement d'une véritable stratégie de tranquillité publique sur notre territoire. Nous continuerons d'utiliser les outils créés pour les bilans et statistiques des thématiques qui y ont été intégrées, mais pour les autres thématiques, nous devons faire sans.

Fiche action n°39

LE PILOTAGE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE



Rappel de la problématique

Depuis plusieurs années, le pilotage de la Tranquillité publique au plus haut niveau est mis en œuvre. Il convient d'acter son organisation dans le cadre de la Stratégie territoriale.

Bilan 2013

Illustrant parfaitement la co-production de la Tranquillité Publique, des réunions mensuelles ont lieu avec M. Le Préfet, Mme Le Procureur, M. Le DDSP, M. Le Maire du Mans et son adjoint à la Tranquillité ainsi que le Directeur du Service Tranquillité Publique et le Directeur Général des services de la Ville et Le Mans Métropole.

Ces réunions sont des temps de travail sur des dossiers spécifiques du moment. Un point est fait sur ces dossiers afin de prévoir une action conjointe et concertée permettant de résoudre ces dossiers qui touchent aussi bien la question des mineurs que les établissements de nuit ou encore la situation du moment sur les différents quartiers de la Ville.

Huit réunions ont été tenues en 2013 :

- 14 janvier
- 6 février
- 13 mars
- 11 juin
- 28 août
- 11 septembre
- 2 octobre
- 3 décembre

Fiche action n°40

LE TRAVAIL EN INTERCOMMUNALITÉ



Rappel de la problématique

Certains problèmes rencontrés sur la Ville du Mans se retrouvent dans les deux autres communes de la Circonscription de Police du Mans : Allonnes et Coulaines. Sans aller vers la mise en place d'un Conseil Intercommunal de prévention de la Délinquance, il est proposé de renforcer les partenariats entre les 3 communes.

Bilan 2013

Le travail en intercommunalité s'est développé dans le cadre de la ZSP Bellevue, qui est co-animé par M. Rouillon, Maire de Coulaines et M. Counil, adjoint à la Tranquillité pour la Ville du Mans. En effet la ZSP Bellevue est sur les 2 communes et il était indispensable de travailler de manière concertée entre les 2 communes.

Pour exemple le Service Tranquillité Publique de la Ville du Mans a formé les agents de Tranquillité Publique recrutés par la Ville de Coulaines, dans le cadre d'une convention. D'autres thématiques vont pouvoir être traitées sur le versant intercommunal, en particulier dans le cadre du CLSI (Contrat Local de Santé Intercommunal).

Pour les autres thématiques, lors de la constitution des groupes de travail sur les axes de la Stratégie Territoriale, les communes d'Allonnes et de Coulaines pourront intégrer ces groupes de travail, en fonction des problématiques repérées.

Enfin, sur le Département un travail entre les 6 coordonnateurs CLSPD existants a démarré en décembre dernier. L'objectif principal est d'avoir une meilleure connaissance mutuelle notamment des actions mises en place sur les différentes communes et d'échanger sur les actions et les bonnes pratiques, sachant qu'un réseau grand ouest des coordonnateurs CLSPD s'est récemment créé par le biais du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale), suite à des besoins exprimés en terme de formation notamment.